

# CONDITIONS DE LA LICENCE

---

## 1. CHAMP D'APPLICATION

Bucher Hydraulics AG, Industriestrasse 15, 6345 Neuheim, Suisse (le «**Fournisseur**») est un fabricant leader de solutions hydrauliques avancées utilisées dans les machines du monde entier. Le Fournisseur fournit certains logiciels aux utilisateurs de ses Produits (chacun étant un «**Client**») en lien avec ses Produits. L'utilisation par le Client de tout logiciel de ce type est soumise aux présentes conditions d'utilisation de la licence (les «**Conditions**»).

## 2. DEFINITIONS

### 2.1 Définitions

Dans les présentes Conditions, les termes en majuscules définis dans cette Clause 2.1 ont la signification qui leur est donnée à côté.

«**Partenaire**» désigne toute personne qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec une autre personne, et aux fins de la présente définition, «**Contrôle**» (y compris, au sens large, les termes «contrôlé par» ou «sous contrôle commun») signifie le pouvoir de diriger ou de faire diriger (par l'élection ou la nomination des personnes dirigeantes) la gestion ou les politiques de toute personne, que ce soit par la détention de titres, par contrat ou autrement.

Le terme «**Client**» a la signification qui lui est attribuée dans la Clause 0.

La «**Documentation**» signifie la documentation fournie par le Fournisseur au sujet du Logiciel.

Les «**Droits de Propriété Intellectuelle**» désignent tous les droits relatifs à la Propriété Intellectuelle.

La «**Propriété Intellectuelle**» désigne (i) toute demande de brevet, tout enregistrement de brevet, tout brevet délivré, toute demande de continuation partielle, toute demande de division ou tout droit analogue ou droit de licence y afférent; (ii) toute marque, tout nom commercial, tout nom d'entreprise, tout nom de marque, tout nom de domaine, toute marque de service, tout droit d'auteur, y compris tout droit d'interprétation, d'auteur ou moral, tout dessin, toute invention, tout brevet, toute franchise, toute formule, tout procédé, tout savoir-faire, toute technologie et toute survalueur associée; (iii) tout secret commercial; et (iv) toute autre propriété intellectuelle ou industrielle.

«**Redevance de Licence**» désigne la redevance à payer pour l'octroi de la Licence.

Le terme «**Licence**» a la signification qui lui est attribuée dans la Clause 3.1.

«**Partie**» désigne une partie aux présentes Conditions.

«**Produit**» désigne un produit matériel livré par le Fournisseur.

«**Logiciel**» désigne tout logiciel fourni au Client par le Fournisseur en vertu des présentes Conditions.

«**Système**» désigne la machine du Client ou tout autre système de composants dans lequel le Produit est intégré.

«**Fournisseur**» a la signification qui lui est attribuée dans la Clause 1.

«**Conditions**» a la signification qui lui est attribuée dans la Clause 1.

«**TVA**» désigne toute taxe sur la consommation et l'utilisation, les biens et les services, les ventes harmonisées, la valeur ajoutée, les ventes et autres taxes similaires qui, en fin de compte, sont déterminés comme exigibles sur les Redevances de licence.

## 2.2 Interprétation

- (a) Tout terme employé au singulier doit également s'interpréter au pluriel et inversement.
- (b) Toute référence à une «**Clause**» doit être considérée comme une référence à une clause du document dans lequel la référence est faite, sauf indication contraire dictée par les circonstances.
- (c) Toute référence à une «**Annexe**» doit être considérée comme une référence à une annexe des présentes Conditions, sauf indication contraire dictée par les circonstances.
- (d) Le terme «**Y compris**» doit être interprété comme signifiant «y compris (sans s'y limiter)».

## 3. LICENCE

### 3.1 Octroi de la licence

- (a) Le fournisseur octroie par la présente au Client un droit d'utilisation non exclusif, non cessible, non transférable et perpétuel du Logiciel (la «**Licence**») pour l'usage spécifique du Logiciel, c'est-à-dire en conjonction avec les Produits du Fournisseur, sous réserve des restrictions énoncées à la Clause 3.2.
- (b) Le Logiciel peut être utilisé par et pour le compte du Client et de tous ses Affiliés.
- (c) Pour plus de clarté: une Licence n'est octroyée par la présente qu'aux Clients ayant reçu le Logiciel directement du Fournisseur ou d'un fabricant FEO avec les Produits du Fournisseur. Aucune Licence ne sera octroyée par la présente si le Logiciel est reçu de toute autre manière.

### 3.2 Restrictions

- (a) En dehors des cas expressément autorisés par les présentes Conditions ou par la loi applicable, le logiciel ne doit pas être:
  - (i) désassemblé, analysé par ingénierie inverse, traduit dans un autre langage logiciel, en particulier dans un langage de programmation qui n'est pas de bas niveau ou de niveau intermédiaire;
  - (ii) édité, adapté, modifié ou amendé;
  - (iii) copié;
  - (iv) vendu, loué, transféré, concédé sous-licence, cédé ou mis à disposition de toute autre manière à un tiers (à l'exception des Affiliés du Client).
- (b) À l'exception de l'utilisation dédiée du Logiciel, ce dernier ne peut pas être utilisé à d'autres fins, y compris, mais sans s'y limiter:
  - (i) la création de logiciels, produits ou services concurrents;
  - (ii) l'analyse concurrentielle.
- (c) L'utilisation du logiciel peut nécessiter la connexion d'une clé électronique. Le client doit veiller à garder la clé électronique en sécurité. En cas de perte, le remplacement de la clé électronique peut entraîner des redevances supplémentaires.

### 3.3 Révocation

Le Fournisseur peut, à sa seule discrétion, révoquer ou suspendre la Licence si le Client (i) enfreint matériellement les présentes Conditions et que le Fournisseur résilie l'accord basé sur ces Conditions conformément à la Clause 13.2; (ii) si le Client demeure en défaut de paiement après avoir reçu un avis de défaut octroyant un délai raisonnable pour remédier à la situation; et/ou (iii) si le Fournisseur est confronté à ou soupçonne un incident de sécurité ou s'il existe, de l'avis raisonnable du Fournisseur, un quelconque type de risque de sécurité. Si le Client a reçu une clé électronique pour l'utilisation du logiciel, alors, en cas de révocation de la licence, il est tenu de retourner immédiatement cette clé électronique au Fournisseur.

## 4. UTILISATION DU LOGICIEL

- (a) Le Logiciel ne peut être utilisé que par les personnes possédant les connaissances nécessaires pour configurer correctement le Produit concerné.
- (b) Le Client utilise le Logiciel à ses propres risques. Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les configurations définies à l'aide du Logiciel sont compatibles avec le Produit pour lequel le Logiciel est utilisé.
- (c) Le Client est conscient que le Logiciel peut permettre des configurations susceptibles d'endommager le Produit ou de causer d'autres dommages, y compris au Système dans lequel le Produit est utilisé. Le Fournisseur ne peut pas être tenu responsable des dommages causés par de mauvaises configurations effectuées par le Client. De plus, le Client est conscient que les Produits du Fournisseur ne contiennent aucune fonction de sécurité ni aucun système de sécurité. Le Produit ne doit effectuer aucune fonction de sécurité sans un système de sécurité. Le Client est seul responsable de l'utilisation du Produit en toute sécurité dans son Système et doit mettre en place le(s) système(s) de sécurité nécessaire(s).

## 5. LOGICIEL TIERS

Le Logiciel peut nécessiter l'installation d'un logiciel tiers sur l'équipement sur lequel le Logiciel est utilisé. Tout logiciel tiers sera soumis aux conditions de licence du concédant de licence tiers, et le Client devra installer ce logiciel tiers et accepter les conditions de licence de ce dernier pour que le Logiciel fonctionne correctement.

## 6. MISES A JOUR

- (a) Le Fournisseur peut fournir de temps à autre des mises à jour du Logiciel au Client. La fourniture de ces mises à jour est laissée à l'entière discrétion du Fournisseur et ce dernier n'aura aucune obligation à cet égard.
- (b) Toute mise à jour du Logiciel fournie par le Fournisseur sera soumise aux termes de la Licence.

## 7. REDEVANCES

### 7.1 Redevance de licence

Le Client devra payer au Fournisseur la Redevance de licence unique convenue lors de l'acquisition de la Licence, le cas échéant.

## 7.2 Factures

- (a) Sauf indication contraire mentionnée sur la facture, toute facture devra être réglée par transfert électronique de fonds ou virement bancaire par le Client dans un délai de dix (10) jours à compter de sa réception.
- (b) Tous les paiements dus au Fournisseur dans le cadre des présentes Conditions devront être effectués dans la devise indiquée sur la facture.

## 7.3 Taxes

Toutes les Redevances et tous les tarifs sont indiqués hors TVA, le cas échéant.

## 8. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits de propriété intellectuelle, y compris tous les droits d'auteur, relatifs au Logiciel, à la Documentation et à tous les autres documents et matériels relatifs au Logiciel (les «Droits de propriété intellectuelle») restent la propriété exclusive du Fournisseur et/ou de ses concédants de licence tiers.

## 9. GARANTIE

Le Logiciel est fourni «en l'état» et sans aucune garantie ni droit de garantie de quelque nature que ce soit.

## 10. LIMITES DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité du Fournisseur sera exclue dans toute la mesure permise par la loi.

## 11. CONFIDENTIALITÉ

- (a) Le Client doit garder confidentiels le Logiciel et toute information non publique remise au Client avec le Logiciel (collectivement, les «**Informations Confidentielles**») et ne doit pas, sauf dans les cas prévus au paragraphe suivant, divulguer des Informations Confidentielles de quelque manière que ce soit. Le Client ne dispose d'aucun droit sur les Informations Confidentielles, sauf indication expresse prévue dans les présentes Conditions.
- (b) Le Client doit garder les présentes Conditions confidentielles et doit ne les divulguer qu'à ses employés ou agents ayant besoin de les connaître.
- (c) En cas de résiliation d'un accord de licence basé sur les présentes Conditions, le Client détruira ou supprimera rapidement, selon le cas, toutes les Informations Confidentielles. Le Client demeure tenu par ses obligations de confidentialité et de non-utilisation prévues dans les présentes Conditions, malgré la suppression ou la destruction des Informations Confidentielles. Nonobstant ce qui précède, le Client peut conserver des Informations Confidentielles dans la mesure où cela est nécessaire pour se conformer aux lois applicables ou à ses obligations en vertu des présentes Conditions.
- (d) Les obligations énoncées dans cette Clause 10 resteront en vigueur après la résiliation ou l'expiration des présentes Conditions.

## 12. CONFORMITE COMMERCIALE

Le Client reconnaît que le Logiciel peut être soumis à des lois et règlements en matière du contrôle du commerce (dénommés ci-après les «**Lois sur le contrôle des exportations**») nécessitant une autorisation de l'autorité compétente en matière de contrôle des exportations. Le Client accepte de se conformer à toutes les Lois sur le contrôle des exportations imposées par la Suisse, l'Union Européenne, les États-Unis d'Amérique ou toute autre juridiction applicable au Logiciel. Le Client s'engage à ne pas fournir, exporter ou réexporter le Logiciel ou la Documentation vers tout pays soumis à de telles exigences ou restrictions sans la licence ou l'autorisation requise. Le Fournisseur ne garantit pas la délivrance de telles licences ou autorisations, ni leur maintien en vigueur une fois délivrées.

## 13. DUREE ET RESILIATION

### 13.1 Durée

Les présentes Conditions s'appliquent tant que le Client utilise le Logiciel. L'accord correspondant prendra automatiquement fin lorsque le Client cessera définitivement d'utiliser le Logiciel.

### 13.2 Résiliation pour motif légitime

Si le Fournisseur croit raisonnablement que l'autre Partie manque à l'une de ses obligations matérielles en vertu des présentes Conditions, il peut notifier le Client par écrit des manquements présumés. Le Client doit, dans les trente (30) jours à compter de la date de réception de la notification écrite, remédier à ces manquements à la satisfaction du Fournisseur. Si les manquements ne sont pas corrigés dans ce délai de trente (30) jours, le Fournisseur peut résilier l'accord basé sur les présentes Conditions et révoquer la Licence, sans respecter de délai de préavis, en envoyant une notification écrite de résiliation au Client.

## 14. DISPOSITIONS DIVERSES

### 14.1 Divisibilité des clauses

Chaque disposition des présentes Conditions doit être interprétée de manière à être efficace et valide en vertu de la loi applicable. L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une quelconque disposition des présentes Conditions n'affectera en aucun cas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions. Si l'une des dispositions des présentes Conditions est jugée invalide, illégale ou inapplicable, les autres dispositions des présentes Conditions restent pleinement en vigueur.

### 14.2 Non-renonciation

La renonciation à une violation des présentes Conditions ou le fait pour une Partie de ne pas exercer un droit en vertu des présentes Conditions ne constituera en aucun cas une renonciation à toute autre violation, qu'elle soit similaire ou différente, ni n'empêchera l'exercice de tout droit en vertu de ces Conditions. Le fait que l'une des Parties n'applique pas à un moment donné une des dispositions des présentes Conditions ne saurait en aucun cas être interprété comme une renonciation présente ou future à ces dispositions, et n'affecte en aucune manière la capacité d'une Partie à faire appliquer chaque disposition par la suite.

## 15. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

- (a) Les présentes Conditions, y compris toutes les Annexes, sont soumises aux lois ordinaires de la Suisse, à l'exclusion de leurs dispositions ou de celles de toute autre juridiction relatives aux conflits de lois, ainsi qu'à la Convention des Nations Unies sur les Contrats de Vente Internationale de Marchandises (Convention de Vienne).
- (b) Les tribunaux ordinaires de Zurich, en Suisse, sont seuls compétents pour tous les litiges découlant des présentes Conditions et de ses Annexes ou en lien avec celles-ci.

### Éditeur

**Bucher Hydraulics AG**

Industriestrasse 15  
6345 Neuheim  
Suisse

Téléphone: +41 41 757 03 33

E-Mail: [info.ch@bucherhydraulics.com](mailto:info.ch@bucherhydraulics.com)

Site Web: [www.bucherhydraulics.com](http://www.bucherhydraulics.com)

---

© 2025 by Bucher Hydraulics AG, 6345 Neuheim, Suisse

Tous droits réservés.

Cette documentation et/ou des parties de celle-ci sont protégées par le droit d'auteur et ne peuvent être reproduites ou stockées, traitées, dupliquées ou distribuées à l'aide de systèmes électroniques sans l'autorisation écrite de Bucher Hydraulics.

Les données sont fournies dans le seul but de décrire le produit et ne doivent pas être interprétées comme des caractéristiques garanties au sens juridique du terme. Aucune affirmation concernant une propriété particulière ou l'aptitude à un usage particulier ne peut être dérivée ou déduite de ces informations.

Ces informations ne dispensent pas les utilisateurs de procéder à leurs propres évaluations et tests. Les produits faisant l'objet d'améliorations constantes, nous nous réservons le droit de modifier les spécifications des produits contenues dans ce catalogue. La langue d'origine et la terminologie juridique de toute la documentation de Bucher Hydraulics est exclusivement l'allemand. Bucher Hydraulics ne peut être tenu pour responsable d'éventuelles erreurs de traduction.